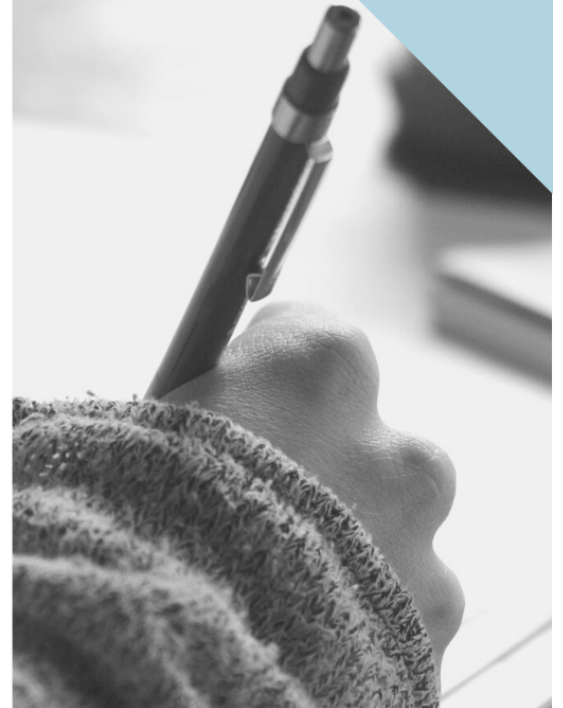




**À L'INTENTION DU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

**DANS LE CADRE DE LA
CONSULTATION PUBLIQUE SUR
L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION
DES RÉSIDUS ULTIMES**

14 MAI 2021



**MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR LE
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

CREGIM
506 ROUTE 132 EST, BONAVENTURE
(QUÉBEC) G0C 1E0

TÉL. : (418) 534-4498
INFO@CREGIM.ORG
WWW.CREGIM.ORG

RÉDACTION

Chloé Leduc, chargée de projet

RÉVISION

Caroline Duchesne, directrice générale

Élyse Tremblay, agente de communications et de gestion

MISE EN PAGE

Élyse Tremblay, agente de communications et de gestion

DÉPÔT

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient : le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec¹, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec. Le CREGÎM est présidé par Monsieur Steve Pronovost et dirigé par Madame Caroline Duchesne.

AVANT-PROPOS

Comme organisme de concertation et de protection de l'environnement, le CREGÎM a beaucoup d'intérêt à participer à ce BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes afin de représenter la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et d'offrir des recommandations adaptées au contexte provincial et régional.

Le CREGÎM estime toutefois que le temps alloué pour l'analyse de la documentation est minime comparativement à l'ampleur du sujet et au travail de recherche qu'exigerait un examen sérieux de la situation en région et au Québec. Cela dit, même si les recommandations de ce mémoire sont

¹ À l'exception de la région Nord du Québec

loin d'être exhaustives, les orientations proposées suggèrent de bonnes priorités d'action sur lesquelles s'appuyer.

RÉFLEXIONS DU CREGÎM

INTRODUCTION

Prenons l'exemple des Îles-de-la-Madeleine; le contexte insulaire ainsi que la fragilité du territoire ont amené les autorités locales à prioriser rapidement les enjeux liés à la gestion des matières résiduelles. Alors que plusieurs municipalités du Québec n'offrent toujours pas de système de collecte des matières organiques, les Îles ont été les premières à instaurer la collecte à trois voies en 1996. Encore aujourd'hui, des initiatives créatives et innovatrices voient le jour afin de réduire la quantité de résidus ultimes envoyés à l'élimination.

Certes, le contexte insulaire impose de nombreuses contraintes. La petitesse du territoire, l'éloignement et les ressources limitées complexifient énormément la gestion des matières résiduelles. Mais il faut reconnaître que l'insularité agit également comme force d'action impressionnante. Aux îles, la volonté de se responsabiliser et de réduire la quantité de résidus ultimes se ressent depuis bien longtemps. En Gaspésie, le contexte péninsulaire et d'éloignement force également à trouver des solutions locales aux enjeux des matières résiduelles.

Il s'agit-là de l'élément manquant lorsqu'on regarde la situation pour l'ensemble du Québec; un manque de contraintes, un manque de responsabilisation face aux résidus ultimes. Combiné à une volonté politique plutôt effacée, voilà ce qui empêche la province de combler les écarts entre la capacité et les besoins d'élimination des résidus ultimes.

Quatre grandes orientations sont proposées dans ce mémoire afin d'améliorer le système de gestion actuel et de réduire la quantité de résidus ultimes. Il n'en reste pas moins que la volonté gouvernementale, ainsi que la réglementation et les actions qui en découlent, sont des conditions déterminantes pour le succès de ces stratégies.

ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

Première orientation | Assurer une planification provinciale

La planification provinciale est actuellement assez limitée. Les objectifs sont fixés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), puis la compétence est léguée aux MRC à travers leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), mis à jour et révisé aux 7 ans. Chaque MRC choisit ses outils et méthodes afin de réaliser ses objectifs, menant à des pratiques de gestion et de communication hétérogènes d'une ville et d'une région à une autre. L'absence de suivi et d'accompagnement entre le ministère et les municipalités ralentit la réalisation des objectifs. Finalement, ce système empêche également le gouvernement d'être imputable quant à l'atteinte ou non des objectifs de sa propre politique.

Nos recommandations :

- Responsabiliser et éduquer, au besoin, les acteurs (ministère, municipalité, gestionnaires des sites d'enfouissement, centre de tri, etc.) quant à l'atteinte des objectifs de la PQGMR;
- Agir en concertation continue en formant des équipes de travail intersectorielles et favoriser les échanges entre le ministère et les acteurs en amont lors des prises de décisions;
- Centraliser la gestion des données par la mise en place d'un portail unique pour entrer, gérer et traiter l'information (quantités des matières enfouies, détournées, recyclées et valorisées, infrastructures et initiatives en place, liste de contacts, etc.) entre les MRC. Avec ces informations, mettre en place une carte interactive qui permet d'accéder à un portrait sommaire de la gestion des matières résiduelles des MRC en temps réel (ex. : carte interactive de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador);
- Assurer un meilleur suivi et transparence des données quant aux matières enfouies (ex. : la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine génère 63 kt/an de matières enfouies. Or, ce n'est pas très clair si cette quantité inclut les résidus ultimes des Îles qui sont exportées et enfouies à Saint-Rosaire, à l'extérieur de la région);
- Répertorier les anciens dépotoirs à proximité des plans d'eau et assurer un suivi et des mesures correctives, au besoin. L'érosion côtière dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine déterre à quelques endroits les déchets d'anciens dépotoirs qui se retrouvent emportés vers la mer. D'autres régions au Québec ont

- également rapporté des cas similaires (ex. : d'anciens dépotoirs sur des eskers en Abitibi, ou l'érosion d'un dépotoir près du parc national de l'Archipel-de-Mingan);
- Éviter les crises cycliques de capacités d'élimination en exerçant plus de contrôle et en intégrant les infrastructures d'élimination dans les efforts de planification;
 - Imposer le recyclage et le compostage en priorité aux ICI générateurs de grandes quantités de matières résiduelles, puis éventuellement à tous les ICI et municipalités à travers la province tout en apportant un accompagnement adéquat dans la mise en place de ces nouvelles mesures;
 - Standardiser le système de recyclage à l'échelle provinciale en fonction des débouchés et opportunités auprès des recycleurs locaux et harmoniser les efforts de sensibilisation (tout comme, à titre d'exemple, le fait la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie). Autres exemples d'actions :
 - Restreindre la diversité des produits recyclables et consignables en standardisant les bouteilles ou contenants utilisés par des produits similaires d'une même filière (ex. : les bouteilles de bières des micro-brasseries);
 - Bannir la production et l'utilisation du plastique à usage unique;
 - Simplifier et uniformiser les contenants et emballages pour assurer leur récupération.

Deuxième orientation | Un leadership axé sur la réduction à la source

Puisque la PQGMR endosse la hiérarchie des 3RV-E, la réduction à la source devrait être la première action à mener afin d'atteindre une saine gestion des matières résiduelles. Pourtant, peu d'initiatives ont été sérieusement mises en place au niveau politique afin de viser les objectifs de réduction, et on ne peut pas dire que la réduction à la source est encore un réflexe pour la majorité de la population. L'état actuel nécessite un gouvernement qui puisse exercer un leadership axé sur la réduction à la source afin de réduire le rythme de consommation des Québécois.

Nos recommandations :

- Faire de la réduction à la source un objectif québécois qui se formalise légalement afin de réduire l'élimination des matières qui peuvent être détournées (matières réutilisables, réparables, recyclables ou organiques) et d'empêcher l'utilisation et la mise en marché de produits générateurs de déchets;
- Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation majeure afin de réorienter les valeurs sociétales de surconsommation vers une consommation

- responsable, locale et durable (ex. : outiller et inciter les consommateurs à consommer moins et mieux);
- Adopter des pratiques de gouvernance participatives afin de renforcer la responsabilisation et les capacités des collectivités;
 - Financer et supporter les initiatives de réduction à la source, de réemploi et d'économie circulaire;
 - Remplacer la consommation privée de certains biens par une consommation davantage publique, partagée ou de services (ex. : le projet RÉGÎM TCiTE permettant l'autopartage de véhicules électriques des municipalités en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, toute initiative de transport en commun, de partage d'outils, de machineries, etc.);
 - Faire de l'écoconception un réflexe qui s'applique à plusieurs domaines (ex. : aménagement du territoire, design des bâtiments et des infrastructures, conception des maisons, productions de biens de consommation, etc.);
 - Adopter des incitatifs à la réparation : autant pour les fabricants (indice de réparabilité) que pour les citoyens (ex. : rabais, réduction de l'impôt, etc.);
 - Soutenir financièrement les initiatives et projets de revalorisation locale tels que les ressourceries ou recycleries qui entreposent, réparent et revendent des matières qui seraient autrement mis aux vidanges (ex : Ré-Utilile aux Îles-de-la-Madeleine, le projet de Recyclerie Baie-des-Chaleurs, la recyclerie de Ste-Agathe-des-Monts et celui celle de Ste-Anne-des-Monts, etc). Ces initiatives agissent concrètement afin de réduire la quantité de résidus ultimes, mais la revente des matériaux usagés, même revalorisés, peine souvent à financer les ressources nécessaires pour réaliser leur mission ;
 - À cet effet, il serait très pertinent de s'assurer que chaque MRC ait une initiative similaire, et que chaque ville puisse avoir à proximité un point de chute pour les matériaux potentiellement revalorisables ;
 - Mettre en place des mesures rigides afin d'enrayer l'obsolescence programmée.

Troisième orientation | Vers une économie circulaire

Opter pour une économie plus verte n'est pas nécessairement synonyme de recul de l'activité économique. Malgré les avancées technologiques et les innovations en ce sens, le Québec est loin d'avoir atteint son potentiel de circularité.

Nos recommandations :

- Accélérer davantage la transition vers une économie circulaire par le biais d'incitatifs législatifs et fiscaux auprès des entreprises. Ex. :

- Encourager les entreprises et industries à investir dans les technologies innovatrices qui permettent d'ouvrir de nouveaux marchés de valorisation;
- Mettre en place une plateforme d'économie circulaire accessible et libre d'accès afin d'augmenter les opportunités de réaliser des maillages et des boucles efficaces pour les entreprises, mais aussi pour les individus ;
- Obliger les entreprises à avoir une approche d'économie circulaire dans la conception de leur CEI (contenant, emballage ou imprimé). Ex : l'utilisation d'une résine faite à partir de plastique PET recyclée permettra à l'entreprise québécoise LOOP d'avoir des emballages éventuellement à 100% recyclés (et recyclables) de grade alimentaire ;
- Obliger les ICI à faire des appels d'offres lorsqu'elles doivent se débarrasser d'une certaine quantité minimale de matières ;
- Adopter des technologies et des méthodes plus délicates de déconstruction afin de récupérer et réutiliser un maximum de matières, autant au niveau des bâtiments et des infrastructures (matériaux de CRD) que des produits composés de différentes matières récupérables (produits électroniques, électroménagers, biens de consommation, etc.).

Quatrième orientation | Optimiser les pratiques de gestion

L'optimisation des pratiques de gestion est particulièrement importante en ce qui concerne les matières résiduelles. En effet, pour s'occuper de la gestion de nos matières résiduelles, il ne faudrait surtout pas gaspiller des ressources supplémentaires (naturelles, monétaires, temps). Et pourtant, le système actuel ne permet pas de maximiser le potentiel de détournement des résidus dits « ultimes ». Les raisons sont évidemment nombreuses, voilà quelques solutions à cet effet.

Nos recommandations :

- Encourager les sites d'enfouissement à utiliser des alternatives qui permettent de valoriser des matières résiduelles comme matériel de recouvrement (bois contaminé, céramique, porcelaine, plastiques sans marché, etc.) ou qui permettent de réduire la quantité de matériaux nobles à utiliser comme matériel de recouvrement (ex. : l'utilisation d'une membrane protectrice) grâce à la mise en place d'une redevance aux matériaux de recouvrement;
 - À cet effet, considérer l'utilisation de matériaux nobles comme matériel de recouvrement en dernier recours;
- Éviter d'optimiser seulement en fonction des frais d'opération et internaliser les coûts sociaux et environnementaux dans les prises de décisions;

- Limiter le déploiement de mégasites d'enfouissement, et miser davantage sur la gestion de plusieurs petits LET, mais dont les paramètres sont mieux contrôlés ;
- Encourager la centralisation des différentes infrastructures de gestion des matières résiduelles (site de compostage, site d'enfouissement, centre de tri, centre de transbordement, centre de réemploi, broyeur, etc.) afin d'augmenter les possibilités de revalorisation et de détournement avant d'envisager l'enfouissement, et ce autant en région éloignée qu'en milieu urbain ;
- S'assurer que la redistribution des redevances aux municipalités soit bel et bien utilisée pour financer des activités reliées à la gestion des matières résiduelles sur leur territoire ;
 - À ce propos, considérer l'option d'attribuer les redevances directement aux MRC pour assurer que l'utilisation de ces fonds serve réellement à la réalisation de son PGMR.

CONCLUSION

Ce mémoire invite donc le BAPE à poser son attention sur les orientations suivantes, sans toutefois s'y limiter;

- la planification provinciale et la standardisation des pratiques;
- le potentiel d'une gouvernance assumée sur la réduction à la source;
- la transition vers l'économie circulaire;
- la nécessité d'optimiser le système de gestion actuel des matières résiduelles.

La question des résidus ultimes rejoint une grande quantité et diversité d'acteurs sur l'ensemble du territoire québécois, d'où l'importance d'agir en concertation de façon continue avec les gens et les experts du milieu. Pour terminer, nous prenons la peine de rappeler que, si l'intention et la motivation sont les bases théoriques de la volonté politique, en pratique cette dernière ne se manifeste que par l'action.